

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
1^{er} juillet 2026

L'an deux mille vingt-six le sept juillet à 19h00
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Jérémy Roseau, Maire

Date de la séance
7 juillet 2026

Etaient présents : Sandrine Boire, Thierry L'huillier, Laurent Weinreich, Véronique Gicquel-Auzannet, Jean-Michel Eude, Sabrina Clermont, Pierre Carrel, Edith Aubert, Christian Asse, Marinette Lebon, Eric Huet, Murielle Knoll Gombert, Béatrice Gautier, Delphine Besson, Corentin Riou, Anne Fablet Renaut, Maxime Soubien-Clquet, François Jamrot, Mathilde Bertho, Cyril Manson, Nesrine Langin, Arthur Carpentier, Quentin Blanchard, Guillaume Legrand.

En exercice : 29
Présents : 25
Pouvoir : 2

Absent : Catherine Letellier

Excusés : Claire Jolivet-Servant, Marine Dubois, François Magne,

Votants : 27

Pouvoirs :

Claire Jolivet-Servant a donné pouvoir à Sabrina Clermont

Marine Dubois a donné pouvoir à Corentin Riou

Madame Sabrina Clermont a été désignée secrétaire de séance.

DEL2026_07_03

INGÉEAU – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

VU l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :
« Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

VU la délibération du conseil départemental du Calvados en date du 20 juin 2016 proposant la création d'une Agence Technique Départementale sous la forme d'un établissement public administratif,

VU les statuts de l'agence adoptés par l'assemblée départementale le 20 juin 2016 notamment l'article 5 selon lequel : « sont membres de l'agence, le Département du Calvados, les Communes, syndicats de communes et établissements publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du département qui ont adhéré dès sa création... ».

VU l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2018 portant création d'une commune nouvelle et notamment son article 8 précisant : « il sera mis fin au 31 décembre 2018 à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal de collecte et de traitement des eaux usées de l'agglomération de Pont l'Evêque, ce syndicat ne comptant plus qu'une seule commune membre au 1^{er} janvier 2019. Sa dissolution sera constatée après le vote du dernier compte administratif ».

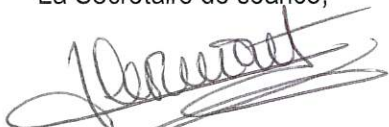
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **DESIGNE** Monsieur Laurent WEINREICH comme représentant titulaire à l'agence INGEEAU

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,


Sabrina CLERMONT

Le Maire


Jérémy ROSEAU

